

1. Renseignements sur l'identité du demandeur											
Nom de famille			Prénom				Date de naissance		Année	Mois	Jour
Nom de l'organisme (s'il y a lieu)						Courriel					
Adresse (numéro, rue, appartement)						Ville					
Téléphone au domicile		Ind. rég.	Cellulaire		Ind. rég.	Autre téléphone		Ind. rég.	N° de poste		

2. Renseignements sur l'événement									
Date de l'événement			Heure de l'événement		Nature de l'événement				
Année	Mois	Jour	Début	Fin	Précisez				
					<input type="checkbox"/> Marche <input type="checkbox"/> Manifestation <input type="checkbox"/> Autre :				
Nom de l'événement								Nombre de personnes attendues	
Description de l'événement (lieux, trajet, horaire des activités)									
Si vous avez l'intention d'utiliser des lieux n'appartenant pas à la Ville, assurez-vous d'avoir les autorisations nécessaires									
Équipements utilisés									
<input type="checkbox"/> Scène <input type="checkbox"/> Système de son <input type="checkbox"/> Porte-voix <input type="checkbox"/> Véhicule, précisez le type et le nombre : <input type="checkbox"/> Autre, précisez :									

3. Renseignements sur l'encadrement des participants											
Personnes qui effectuent un service de sécurité des participants								Nombre de personnes			
<input type="checkbox"/> Membres de l'organisation <input type="checkbox"/> Bénévoles <input type="checkbox"/> Agents de sécurité											
Nom de famille du responsable			Prénom du responsable				Date de naissance		Année	Mois	Jour
Cellulaire le jour de l'événement		Ind. rég.	Ind. rég.	Autre téléphone		N° de poste	Courriel				
Tenue vestimentaire (ce qui permet d'identifier le personnel de sécurité)											
<input type="checkbox"/> Dossard <input type="checkbox"/> Brassard couleur : <input type="checkbox"/> Autre, précisez :											

4. Réserve à l'administration										
Officier responsable du suivi					Date du traitement			Date de la demande		
Nom		Prénom			Année	Mois	Jour	Année	Mois	Jour

## Extrait du règlement R.V.Q. 1091

### 1. L'article 1 : Définition

« Manifestation » : un rassemblement, un attroupement ou un défilé de personnes sur le domaine public qui expriment une opinion, un mécontentement ou un soutien à une personne, un groupe de personnes ou à une cause;

19.1. Il est interdit à une personne d'exercer sur le domaine public une activité mentionnée ci-après sans avoir obtenu, au préalable, une autorisation écrite de l'autorité compétente :

1. Construire, ériger, installer, déposer, maintenir, occuper ou faire construire, ériger, installer ou déposer une structure, une tente ou toute autre construction, équipement ou appareil servant ou pouvant servir d'abri;
2. Préparer, maintenir, allumer ou alimenter un feu;
3. Déposer, maintenir ou utiliser un appareil ou un élément appartenant à un appareil alimenté habituellement par un combustible autre qu'un combustible solide et servant ou pouvant servir à la cuisson des aliments ou à se réchauffer;

Aux fins de l'application du présent article, l'autorité compétente est l'instance décisionnelle de la Ville de Québec, la personne ou le fonctionnaire autorisé à exercer la compétence de la Ville relative à l'occupation de la partie du domaine public visée par la demande d'autorisation.

19.2. Il est interdit à une personne de tenir ou de participer à une manifestation illégale sur le domaine public.

**Une manifestation est illégale dès que l'une des situations suivantes prévaut :**

- 1. La direction du Service de police de la Ville de Québec n'a pas été informée de l'heure et du lieu ou de l'itinéraire de la manifestation;**
- 2. L'heure, le lieu ou l'itinéraire de la manifestation dont a été informé le Service de police n'est pas respecté;**
- 3. Des actes de violence ou de vandalisme sont commis.**

19.5. Il est interdit de gêner la circulation des citoyens sur un trottoir, une place publique ou un passage piétonnier ou de les priver de l'utilisation normale d'une partie du domaine public.